

| | |
|--------------------------------|--|
| | Pâques |
| Lundi de Pentecôte | lundi 20 mai 2024 |
| Fancy Fair | Samedi 1 ^{er} juin 2024 |
| Les vacances d'été débutent le | samedi 6 juillet 2024 |
| Journée pédagogique | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 15 avril 2024 (uniquement pour les P5) ➤ Autres dates à venir |

Bibliothèque

L'école fournit à votre enfant un ou des livres (manuels, récits ...).
En outre, il lui est possible, dans certaines classes, d'emprunter des livres de la bibliothèque.

Toutes les classes de primaire peuvent accéder à la bibliothèque une fois par semaine (à partir du mois d'octobre) selon un horaire établi en début d'année scolaire. Afin que chaque élève puisse profiter de cet espace, il sera invité à suivre les règles d'Or présentées en début d'année.

L'inscription dans l'établissement engage le responsable en cas de perte ou de détérioration, à remplacer les manuels scolaires ou les livres fournis à son enfant.
Le responsable s'engage également à rembourser tout livre de la bibliothèque perdu ou détérioré par son enfant.

Médicaments

Par mesure de prudence, il ne sera administré aucun médicament, sans certificat médical, daté et signé, mentionnant clairement que l'enfant peut fréquenter l'école, le traitement à donner (nom du médicament, dose à administrer, moment de la journée, durée du traitement).
Concernant les **poux**, la prévention et les soins sont sous la responsabilité des familles.

Dates des bulletins

| | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| 24 novembre 2023 | 31 mai 2024 |
| 23 février 2024 | Le jour de la remise des CEB |

Dates des réunions de parents

Réunion collective : **Durant la première quinzaine du mois de septembre**
Réunions individuelles : La semaine qui suit la remise des bulletins : toute l'équipe pédagogique sera présente pour rencontrer les parents qui le désirent. Un document d'inscription sera distribué.
En maternelle, les réunions sont prévues en janvier et en juin.

En cas de besoin, vous pouvez prendre contact par mail ou via le journal de classe avec le/les professeur(s) de votre enfant afin de fixer un rendez-vous.

Documents à faire signer

L'utilisation de l'adresse mail de la classe est vivement encouragée : laclassedeprenomnom@vie.wavre.be
Le journal de classe doit être signé chaque jour. Tous les avis doivent être signés et remis le lendemain à l'enseignant(e).
Pour les parents des nouveaux élèves : veuillez envoyer votre adresse mail à : referentnumerique@vie.wavre.be
Le document de réservation des repas doit IMPERATIVEMENT être remis signé pour la date indiquée. Le traiteur n'accepte aucune commande tardive.

Contacts

direction@vie.wavre.be

010 / 418 500

secretariat@vie.wavre.be

Informations générales 2023 - 2024

Heures de cours

| | |
|---|---|
| Les classes maternelles et P1-P2 : ⇒ le matin de 8h30 à 10h10 et de 10h40 à 12h20 ⇒ l'après-midi de 13h50 à 15h30 | Les classes de la P3 à la P6 : ⇒ le matin de 8h30 à 11h00 et de 11h30 à 12h20 ⇒ l'après-midi de 13h40 à 15h20 |
|---|---|

Début des cours

Les enfants de l'Accueil Temps Libre ne seront sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où ils seront confiés à un responsable de l'Accueil Temps Libre.

Le matin, tous les enfants entrent par l'entrée 1 (grille sécurisée)
Au coup de cloche (8h30), les élèves de primaire se rangent à l'emplacement prévu.

Il est interdit aux parents des élèves du niveau primaire de pénétrer dans la cour et les bâtiments scolaires sans dérogation.

Les parents des élèves du niveau maternel quittent l'enceinte de l'école dès qu'ils ont confié leur enfant à une ATL ou à une enseignante.

Entrée autorisée dans les bâtiments pour :

- Les M2 jusqu'au 08/09
- Les M3 jusqu'au 01/09

Les élèves d'accueil, 1^{ère}, 2^e et 3^e maternelle sont accueillis dans leur classe à partir de 8h15.

L'accueil se termine à 8h45 en 1^{ère} maternelle et à 8h30 en 2^e et 3^e maternelle.

Attention : la barrière sécurisée se ferme automatiquement à 8h55 !

Retards et absences

Les activités de 1^{ère} maternelle et d'accueil commencent à 8h45 et à 8h30 pour les 2^e et 3^e maternelles.

L'arrivée tardive d'un enfant perturbe toute l'organisation de la classe. Nous insistons donc sur l'importance d'être ponctuel.

Attention : A partir de 5 ans, les enfants sont en âge d'obligation scolaire.

Les enfants qui arrivent en **retard** doivent avoir un justificatif et doivent se présenter à la direction dès leur arrivée. Les retards répétés seront notifiés dans le bulletin.

Pour les enfants en obligation scolaire (à partir de 5 ans), toute **absence** doit être justifiée à l'aide du document fourni à cet effet. A partir de 4 jours d'absence, un certificat médical est indispensable (à coller sur le document). Les absences injustifiées ou dont le motif n'est pas accepté par la direction doivent être communiqués auprès du Service de l'Obligation scolaire par la direction au bout de 9 demi-jours d'absence injustifiée.

Sortie des cours - classes maternelles

- a) L'Accueil Temps Libre commence dix minutes après la fin des cours, soit à 15h30/40
- b) Les enfants de l'Accueil Temps Libre et ceux qui prennent le bus sont pris en charge par le personnel de l'accueil extrascolaire.
- c) En accueil et M1, les parents récupèrent leurs enfants à l'entrée des maisons jusqu'à 16h. A partir de 16h, les parents récupèrent leurs enfants dans le local de garderie (dans la grande cour).
- d) Les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} maternelle sont repris par leurs parents dans la cour devant les classes.
- e) Les parents des élèves du niveau maternel quittent l'enceinte de l'école dès qu'ils ont récupéré leur enfant.

Sortie des cours – classes primaires

Les parents des élèves du primaire doivent attendre devant les grilles.

Les parents des élèves du maternel peuvent entrer dans la cour pour attendre devant la classe.

Entrée 1 (grille sécurisée) : pour les Accueils, M1, P2-P5-P6

Entrée 2 (grille jaune) : pour les M2-3, P1-P3-P4

RAPPEL : Il est interdit aux parents des élèves du niveau primaire de pénétrer dans la cour et les bâtiments scolaires sans autorisation. Les parents des élèves du niveau maternel peuvent entrer dans la cour pour récupérer leur enfant.

- Les enfants participant à l'étude du mardi et du jeudi sont surveillés dans la cour de récréation de 15h20/30 à 15h40.
- L'Accueil Temps Libre commence dix minutes après la fin des cours.
- L'étude commence à 15h40 et se termine à 16h20
- Les enfants du bus sont pris en charge par le personnel de l'accueil extrascolaire.
- Des membres du personnel surveillent à la grille les enfants qui retournent seuls (carte de sortie obligatoire) ou qui sont accompagnés de leurs parents.
- Toute modification de sortie d'un élève doit être signalée par écrit.

Sécurité

- Lorsque vous entrez dans la cour, n'oubliez pas de refermer la grille.
- Veillez éviter de stationner à l'emplacement du bus devant l'école et de respecter les emplacements privés des voisins. Profitez du parking à la salle Jules Collette.
- Respectez les règles dans les zones de « **dépose-minute** ».

Paiements – Repas, natation et Accueil Temps Libre

Uniquement par virement sur le compte de l'école ! **IBAN : BE16 7320 3084 8374** **BIC : CREGBEBB**

Le paiement bancaire doit **IMPERATIVEMENT** comporter la **communication structurée** (suite de 12 chiffres) qui se trouve au bas du formulaire de commande

Repas

Possibilité de prendre un repas complet à partir du **lundi 11 septembre 2023**.

Cette année, le Collège Communal a fait appel à la société TCO pour les repas chauds.

Coût : **3,20€** par jour pour les classes **maternelles** - **3,40€** par jour pour les classes **primaires**.

La feuille de commande doit impérativement être rendue signée même si aucune commande n'est passée. Si le formulaire de commande ne vous est pas parvenu pour le 20 du mois précédent, veuillez envoyer un mail au secrétariat (secretariat@vie.wavre.be) indiquant vos choix (repas chauds, accueil temps libre et piscine).

Attention ! Les **commandes de septembre** doivent nous parvenir pour le **lundi 4 septembre au plus tard**. Paiement par virement sur le compte de l'école.

Les commandes rentrées après la date indiquée sur la feuille de commande ne seront pas prises en considération. Les repas ne seront donc pas commandés.

En cas d'absence, les repas doivent être décommandés par mail au secrétariat la veille avant 11h pour pouvoir être déduits de la facture (le premier jour est perdu) : secretariat@vie.wavre.be

Accueil Temps Libre (ATL)/Etude

Horaires : Le matin de 7h00 à 8h15 et le soir de 15h40/15h50 à 18h15.

Coût : Soit forfait pour le mois, soit par jour (voir tarifs en feuille annexe) : Paiement par virement sur le compte de l'école.

La reprise de l'enfant après 18h15 sera sanctionnée par une somme de **5 euros** par 1/4 d'heure de retard entamé à payer sur le compte de l'école.

Remarque : un élève est considéré en Accueil Temps Libre 10 minutes après la fin des cours.

Une étude surveillée est organisée **le mardi et le jeudi** de 15h40 à 16h20 **pour les élèves inscrits**.

Tous les enfants encore présents à 15h40 doivent obligatoirement se rendre à l'accueil temps libre SAUF s'ils sont inscrits à l'étude. Ils seront considérés comme présents.

A l'étude, obligation pour les élèves d'effectuer leur travail. Prévoir un livre pour s'occuper calmement seul.

Remarque : les enfants qui restent à l'étude ne peuvent quitter la classe qu'à partir de 16h20.

Natation (obligatoire)

Le lundi à partir du **lundi 4 septembre 2023**, de la 1^{ère} à la 4^{ème} primaire jusque fin décembre.

Paiement forfaitaire comprenant le transport et l'entrée à la piscine. Toute absence doit être attestée par un certificat médical afin de pouvoir déduire les séances de natation ratées.

Attention ! Paiement trimestriel (le coût de l'année est réparti sur les trois trimestres).

→ **6,20€ par enfant et par séance**

→ **4,20€ par enfant et par séance si votre enfant possède un abonnement à la piscine de Rixensart** (copie de l'abonnement à envoyer à secretariat@vie.wavre.be afin de pouvoir bénéficier de la réduction).

Transport scolaire (Service TEC)

Une demande doit être transmise au service du transport scolaire (s'adresser au secrétariat).

La décision de prise en charge ou non dépend du TEC et du MET.

Coût : ce service est gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Frais divers – gérés par les titulaires

Dans le cadre des cours, les enseignants organisent des sorties invitent des intervenants extérieurs...

Le coût est différent en fonction des classes et des projets.

En maternelle, le plafond fixé par la FWB est de 53,18€ par enfant pour l'année et 118,18€ pour les voyages avec nuitées). Les familles qui éprouvent des difficultés de paiement peuvent s'adresser à la direction afin de trouver une solution (paiement échelonné, appel aux services sociaux, ...). Une procédure d'aide ne peut être engagée que si une demande est introduite.

Le prix est calculé en fonction de la participation de toute la classe. En cas de désistement, certains frais ne sont pas remboursables (comme le prix du bus).

Calendrier scolaire 2023-2024

| | |
|---------------------------------|---|
| Rentrée scolaire | lundi 28 aout 2023 |
| Fête de la Communauté française | mercredi 27 septembre 2023 |
| Congé d'automne (Toussaint) | du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023 |
| Vacances d'hiver (Noël) | du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 |
| Mardi gras | mardi 13 février (pas de garderie) |
| Congé de détente (Carnaval) | du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024 |
| Lundi de Pâques | lundi 1 ^{er} avril 2024 |
| Vacances de printemps (Pâques) | du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 |
| | NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de |